

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCÈS-VERBAL

**Mardi 16 décembre 2025 à 20h00
à la salle des fêtes de Balanod**

De 20h10 à 21h30 : Présentation des projets de développement des installations des entreprises Prodia et Eninverd par Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires, M. le chef de bureau de la réglementation générale, des associations et des élections en Préfecture du Jura et de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20h00, les membres du Conseil Communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le dix du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 28

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BRÉLIT Caroline, VAN DER PLOEG Julien, BROISSIAT Bernard, COLONZET Nathalie, PONCELIN Renaud, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, KOHLER Bernard, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIÈRE Yves, GUYON François, FAUSSURIER Dominique, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : LONGIN Guillaume (donne pouvoir à MUTIN Jean-Marc), GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), NICOD Michel (donne pouvoir à BUCHOT Christian).

Étaient absents : AMET Jean-Denis, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, ROUX Philippe, MENOILLARD Aline, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

Début de séance à 21h35.

Ordre du jour :

- Avis sur les demandes d'autorisations environnementales pour le projet de développement des installations de la société Prodia et Eninverd.

Le Président demande à l'assemblée :

- De désigner un(e) secrétaire de séance : **BONGINI Marc est désigné ;**
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 : **Approuvé à l'unanimité.**
- De voter à bulletin secret : **Approuvé à l'unanimité.**
- De désigner 2 scrutateurs : **Monsieur PERRET Michel et Monsieur PONCELIN Renaud sont désignés à l'unanimité.**

A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DES ENTREPRISES PRODIA ET ENINVERD – RAPPORTEUR BUCHOT CHRISTIAN

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°DCL-BRGAE-39-2025 1103-001 portant ouverture d'une enquête publique relative aux demandes d'autorisations environnementales pour le projet de développement des installations exploitées par les sociétés PRODIA et ENINVERD sur les communes de Saint-Amour et Les Trois Châteaux ;

Considérant les pièces annexes mises à disposition dans le cadre de l'enquête publique en cours ;

Considérant les avis favorables de l'ADEME, de l'ARS et de la DREAL ;

Considérant le souhait de développement de la société PRODIA et l'implantation de la société ENINVERD sur le territoire de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Monsieur le Président rappelle que la société PRODIA exploite sur les communes de Saint-Amour et Les Trois Châteaux une unité industrielle de traitement des sous-produits animaux autorisée au titre des installations classées pour l'environnement. L'activité de la société PRODIA consiste en la collecte et le traitement de matières animales non destinées à l'alimentation humaine, issues de l'industrie agroalimentaire, y compris les filières de commercialisation.

Le site souhaite être de plus en plus autonome et se soustraire au maximum à sa dépendance au gaz fossile.

Afin de réaliser la décarbonation de ses activités, la société PRODIA a établi le projet suivant :

- Construction d'une chaufferie biomasse farine C1 (PRODIA) ;
- Construction d'une chaufferie CSR (combustibles solides de récupération) (ENINVERD) ;
- Modernisation et augmentation de la capacité de la station d'épuration du site, avec ajout d'aérocondenseurs (PRODIA).

Ce projet permet une réduction de plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre émis par le site, passant de 43 000 T/an émis à 8 600 T/an. À ce titre ce projet participe aux plans de lutte contre le changement climatique demandé par le ministère de l'Environnement et la région Bourgogne-Franche-Comté (service de la DRESST-BFC). Contrairement aux traditionnelles chaudières gaz, les nouvelles chaudières auront une emprise au sol importante, notamment en raison de traitement de fumée très poussé.

Les sociétés PRODIA et ENINVERD étant soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), deux demandes d'autorisations environnementales ont dû être réalisées, et une enquête publique a lieu du 21 novembre au 22 décembre 2025, lors de laquelle la Communauté de communes Porte du Jura est appelée à émettre un avis. Ce projet, bien que s'inscrivant dans une logique de transition énergétique en décarbonant l'exploitation PRODIA, soulève de fortes inquiétudes auprès de la population, notamment en ce qui concerne les rejets de particules dans l'atmosphère.

À la suite d'une information animée par la DDT et le commissaire enquêteur préalablement au Conseil communautaire en séance à huis clos, eu égard à la sensibilité des sujets et aux enjeux locaux, et afin de garantir la liberté d'expression de chacun des élus, chaque conseiller communautaire est appelé à voter à bulletin secret. Monsieur François GUYON ne prend pas part au vote.

Le Président déclare le scrutin clos.

Après dépouillement, le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est conforme au nombre de votants.

Le Président proclame les résultats du scrutin :

- Avis sur le projet d'extension de l'entreprise PRODIA :

Favorable	21
Défavorable	6
Abstention	0
Blanc	3
Nul	0

- Avis sur le projet de chaufferie CSR de l'entreprise ENINVERD ;

Favorable	7
Défavorable	20
Abstention	0
Blanc	2
Nul	1

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil communautaire :

- Émet un avis favorable sur le projet d'extension de l'entreprise PRODIA :

Favorable	21
Défavorable	6
Abstention	0
Blanc	3
Nul	0

- Émet un avis défavorable sur le projet de chaufferie CSR de l'entreprise ENINVERD ;

Favorable	7
Défavorable	20
Abstention	0
Blanc	2
Nul	1

Madame MONNET Brigitte a souhaité partager ses questionnements vis-à-vis de ces extensions. Elle estime que le projet n'est pas vertueux, qu'il présente des risques pour la santé et qu'il n'est pas indispensable à l'entreprise.

Ce dernier point est réfuté par Monsieur BLANCHON Daniel précisant que les conseillers n'ont pas d'information sur cette indispensabilité.

Madame MONNET Brigitte ajoute qu'il existe d'autres alternatives au projet et que par principe de précaution, elle appelle à voter contre.

Monsieur BLANCHON Daniel s'appuyant sur l'échange préalable avec la DDT, la Préfecture et le commissaire enquêteur, précise que ce vote n'est pas le plus important puisqu'il peut être contré par la décision du préfet. Le vote le plus déterminant sera celui relatif à l'urbanisme, présenté à un prochain conseil communautaire.

Séance levée à 22h20.

Le Président,
BUCHOT Christian



Le secrétaire de séance,
BONGINI Marc

